



# Commune de Lucens

**Municipalité**

Service des Routes

---

Préavis n° 05 – 2014  
au Conseil communal

**"Aménagement du Chemin du Refuge"**

Montant total : Fr. 400'000.-

Lucens, le 26 mai 2014

## Table des matières

<b>1</b>	<b><i>Objet du préavis</i></b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b><i>Préambule</i></b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b><i>Historique</i></b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b><i>Aménagement chemin du Refuge</i></b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b><i>Coûts</i></b>	<b>3</b>
<b>6</b>	<b><i>Financement</i></b>	<b>4</b>
<b>7</b>	<b><i>Conclusions</i></b>	<b>4</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

## 1 Objet du préavis

Le présent préavis traite de l'aménagement du Chemin du Refuge.

## 2 Préambule

Ce chemin est dans un état de détérioration avancé et à plusieurs reprises les riverains nous ont demandé sa réfection complète.

## 3 Historique

En 2009, nous avons entrepris des travaux, avec la création d'une tranchée, afin d'éviter les inondations chez les riverains, mesures qui se sont avérées efficaces, car à ce jour plus aucune inondation n'est à déplorer sur ce chemin.

Il n'en reste pas moins que l'état de la route est mauvais, de plus la pente de cette dernière est en direction des propriétés et pour l'écoulement de l'eau de surface, ce n'est pas correct.

## 4 Aménagement chemin du Refuge

Un aménagement complet y est prévu, soit réfection de la chaussée, ainsi que du coffre de la route avec inclinaison contre le champ. Création d'un trottoir bas, côté propriétaire avec des chicane de ralentissement aux deux extrémités.

L'éclairage public sera refait à neuf en le changeant de côté, afin de ne plus être sur du terrain privé, comme c'est le cas à ce jour. Des mâts LED seront installés avec un abaissement d'intensité dans une plage horaire donnée.

## 5 Coûts

Aménagement Ch. du Refuge	Fr.	246'000.00
Eclairage Public, yc pose	Fr.	13'000.00
Honoraires Ingénieurs civils	Fr.	42'000.00
Suivi de chantier STILV	Fr.	6'000.00
Changement conduite eau potable	Fr.	50'000.00
Divers et imprévus	Fr.	13'000.00
		-----
TOTAL HT	Fr.	370'000.00
TVA 8%	Fr.	25'600.00
TOTAL TTC (arrondi)	Fr.	400'000.00

## 6 Financement

La Municipalité propose de financer ce projet par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment.

## 7 Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,  
Vu le préavis municipal no 05-2014  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

### décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement du chemin du Refuge;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 76'000.00 sur le Fonds de réserve renouvellement et entretien des installations d'eaux, N° 9280.03 qui se monte actuellement à Fr. 587'253.15;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 40'000.00 sur le Fonds de réserve des égouts N° 9280.05, qui se monte actuellement à Fr. 1'253'377.19;
4. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 284'000.00 auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché;
5. D'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

Municipal responsable : Sylvain Schüpbach

Approuvé en séance de Municipalité le 26 mai 2014

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Berger



La Secrétaire :



C.-L. Cruchet

Annexe(s) : Plan